ratrice, à Bercq-à-Mer; Dufour-Héraut, rue de l'Hôtel de Ville, à Aulnoye. P. Lardi, boulanger, à Guise.

M. Potin, pâtissier au Croisy, s'est vu dresser procès-verbal par les contributions indirectes pour défaut de vignettes sur le produit soit à payer une somme de 746 fr. 30 et de plus s'est vu l'objet d'un prélèvement du service des fraudes.

LA PAROLE A LA JUSTICE

Le Parquet d'Arras vient de charger la deuxième brigade mobile d'enquêter sur cette grave affaire laquelle est aiguillée maintenant dans la voie des poursuites et de l'action publique. Il est probable que c'est le Parquet de la Seine qui sera chargé de centraliser l'information: quant à présent, les nombreux commerçants intéressés ont chargé Me Waeckenier, du barreau d'Arras, de défendre leurs intérêts.

A. T.

Parviendra-t-on à sauver l'"Edgar-Quinet"

La tempête a rendu très difficiles les opérations de sauvetage

La tempête règne sur la côte algérienne, rendant très difficiles les opérations de sauvetage de l'« Edgar-Quinet ». Le navire a été complètement évacué cette nuit. Il repose seul au milieu de la mer démontée, sur un rocher de 30 mètres de longueur. Rien ne fait supposer que le croiseur a subi une avarie dans ses œuvres vives. On le dirait à l'ancre ; les photographies prises de la côte donnent cette impression. Hier matin, à 10 h. 30, est arrivé de Gibraltar le remorqueur de haute mer danois « Copenhague ». Son capitaine a eu une conférence avec l'amiral Bouis. Le remorqueur, avant d'entrer dans le port a visité les lieux de naufrage. La pluie et la grêle, accompagnées de coups de tonnerre tombent violemment et la mer est mauvaise. Plusieurs chaloupes et deux baleinières du croiseur transportant en remorque du matériel et des paquetages du bord, sont parties à la dérive. Les opérations de débarquement de l'équipage se sont opérées avec une parfaite précision, sans aucun incident. Le commandant Benoit a quitté le dernier son bord.

Déclarations du lieutenant de vaisseau Monick

Le lieutenant de vaisseau Monick, aide de camp de l'Amiral Bouis, a fait ce soir les déclarations suivantes : « L'Amiral commandant de la Marine en Algérie a conféré avec le capitaine du « Gelr », remorqueur danois arrivé le matin de Gibraltar. Ils ont étudié sur plans les premiers moyens de sauvetage de l'« Edgar-Quinet ». Selon les renseignements parvenus à la défense mobile, le navire n'a pas bougé. Le temps tourne au beau et s'il se maintient les travaux de sauvetage peuvent s'effectuer dans de meilleures conditions. Demain matin à 3 h. 30, le commandant Benoit, de l'« Edgar Quinet » se rendra sur les lieux avec 100 hommes de l'équipage et des spécialistes pour commencer le sauvetage. L'amiral Bouis rejoindra peu après le commandant Benoit ».

Le quatrième krach de Lens

Le fondé de pouvoirs inculpé d'escroqueries et d'abus de confiance

On sait qu'il y a quelques jours, le banquier Gernez, 72, rue Taitbout, à Paris, se rendait chez M. Décante, juge d'instruction, pour se constituer prisonnier. Il reconnaissait avoir commis des détournements s'élevant à 1 million de francs. L'information ouverte par le magistrat a amené hier après-midi l'inculpation du fondé de pouvoir, M. Fournier, pour escroquerie, abus de confiance et complicité.

Blériot parlera de l'Aviation à Lille, le 19 janvier

La Société industrielle du Nord de la France tiendra sa séance solennelle de distribution de prix et médailles le dimanche 19 janvier 1930 à 15 heures précises, dans la grande salle des fêtes de son Hôtel.

Au cours de cette séance seront attribuées les médailles et récompenses des concours institués par la Société industrielle. Cette distribution sera précédée d'une conférence de M. Louis Blériot, ingénieur, aviateur, commandeur de la Légion d'Honneur.

Cette conférence aura comme titre : l'Aviation, son passé, son présent, son avenir et sera accompagnée de projections et d'un film cinématographique.

L'acte de sabotage sur la voie ferrée de Lens-Liévin

Au sujet de l'acte de malveillance commis sur la voie ferrée du tramway Lens-Liévin et que nous avons relaté, sous toutes réserves, voici des renseignements précis obtenus près de M. le commissaire de police de Lens : Il résulte que le fait est inexact. Des enfants en jouant sur un tas de grès en dépôt sur la route de Liévin, firent rouler, par mégarde, quelques pavés sur la voie (non sur 200 mètres). Le mécanicien de l'automotrice, de crainte d'un déraillement, stoppa, débraya et continua sa route sans subir aucun retard. De là à conclure à un acte de sabotage, il y avait donc loin et c'est fort heureux.

On continue de piller et de voler à Marseille

La nuit dernière, une agence maritime du boulevard des Dames et une maroquinerie de la rue de la République ont été pillées par des inconnus. Trois personnes ont, en outre, été victimes d'agressions : Mme Jeanne Cambert a été attaquée et dévalisée rue de Crimée ; une seconde femme, Mme Louise Gutin, a été dévalisée par un nommé Slobodan.

Enfin, M. Tam, navigateur, s'est vu dépouillé par trois rôdeurs, qui lui ont enlevé tout ce qu'il possédait.

LA CONFERENCE DE LA HAYE

Les discussions officielles relatives au plan Young ont commencé

Les représentants des six puissances invitantes se sont réunis de 10 à 13 heures, en vue de commencer l'examen des modifications proposées au projet de protocole final établi pour mettre en vigueur le plan Young. Le projet en discussion comporte un préambule ainsi conçu :

« Les représentants de l'Allemagne, de la Belgique, de la France, de la Grande-Bretagne, de l'Italie et du Japon, réunis à Genève le 16 septembre 1928, ont manifesté le désir d'un règlement complet et définitif du problème des réparations et prévu la constitution, pour atteindre ce but, d'une Commission d'experts financiers, les experts se sont, à cet effet, réunis à Paris et ont déposé leur rapport le 7 juin 1929. Ce rapport a été approuvé en principe par le protocole de La Haye du 31 août 1929. En conséquence, les représentants dûment autorisés des gouvernements allemand, belge, etc., réunis à La Haye sous la présidence de M. Henri Jaspar, premier ministre belge, ont convenu ce qui suit : etc... ».

Après un long débat auquel ont pris part MM. Curtius, Tardieu, Snowden, Briand, Jaspar et Adatci, il a été décidé que ce préambule serait incorporé dans l'article 1er du protocole. D'autre part, le texte en sera modifié de façon à marquer que les six puissances intéressées n'ont pas seulement indiqué dans la discussion de Genève leur « désir » d'un règlement complet et définitif du problème des réparations, mais affirmé leur « volonté d'obtenir » ce règlement définitif.

On saisit l'importance de ces modifications de rédaction. D'une part, la résolution de Genève, dont il est fait rappel, sert de base juridique à l'accord qui doit intervenir pour la mise en œuvre du plan Young ; d'autre part, le caractère définitif du règlement ainsi obtenu est affirmé sans contestation possible et sans espoir de nouvelle révision.

Ensuite, il fut proposé de fondre en un seul article les articles 1 et 4, qui établissent respectivement les droits des créanciers du Reich et les obligations de l'Allemagne en conformité avec le nouveau plan. Enfin s'est instituée une longue discussion relativement à la date des paiements mensuels du Reich. Les Allemands, par l'organe de MM. Moldenhauer, Curtius et Wirth, soutinrent qu'ils devaient s'effectuer à fin de mois, suivant l'usage international, et en invoquant l'acceptation de cette date par les experts pour le paiement des revenus des chemins de fer du Reich.

Au contraire, les représentants des puissances créancières, MM. Pirelli, Franqui, Chéron, Jaspar et Adatci, réclamèrent la fixation au 15 du mois de ces paiements, tous les calculs des experts étant basés sur cette date.

La discussion se poursuivra au cours des prochaines séances.

A la Commission des réparations orientales

Un télégramme d'Amsterdam a annoncé hier matin que M. Mussolini avait adressé à la délégation italienne un télégramme de protestation contre la désignation de M. Loucheur comme président de la Commission des réparations orientales et la prédominance des représentants français à la tête des Commissions tant à La Haye qu'à Genève.

Dès qu'ils ont pris connaissance de cette information, les délégués italiens ont fait savoir à M. Loucheur qu'elle était dénuée de tout fondement et qu'ils se félicitaient de sa désignation comme président de la Commission des réparations orientales.

Ajoutons que la C. D. R. Orientales s'est réunie hier matin, sous la présidence de M. Loucheur. Après avoir discuté le règlement avec l'Autriche, elle a entendu la délégation bulgare, qui a fait un très long exposé de la situation financière de la Bulgarie.

Ouverture de la Conférence relative à la crise charbonnière

Hier matin a été inaugurée, au siège du B. I. T., la conférence préliminaire demandée par l'assemblée de la S. D. N. en septembre dernier, pour examiner les aspects sociaux de la crise charbonnière mondiale. Les aspects économiques du problème du charbon : production, etc., demeurent du domaine de l'organisation économique de la S. D. N. La conférence, qui comprend des représentants des neufs principaux pays producteurs de charbon, a élu pour président M. Smith, délégué gouvernemental de Grande-Bretagne, secrétaire parlementaire du Board of Trade.

On sait que les délégués français sont pour le Gouvernement : M. Arthur Fontaine ; pour les patrons, M. Parent, secrétaire général du Comité des Houillères de France et pour les ouvriers mineurs, M. VIGNE.

Le président élu, M. Smith, a souligné l'importance des problèmes soumis à la conférence : durée du travail, salaires, conditions du travail. La conférence a décidé d'ouvrir d'abord une discussion générale sur la question principale à l'ordre du jour : celle de la réglementation de la durée du travail.

Le délégué gouvernemental allemand, Dr Sitteler, a reconnu que le rapport préparé par le B. I. T. pouvait servir de base à la discussion. Il a préconisé la conclusion d'une convention spéciale pour la règlementation de la durée du travail dans les mines.

M. Arthur Fontaine, représentant du gouvernement français, a reconnu, lui aussi, que les propositions du B. I. T. peuvent constituer une bonne base de discussion, sous réserve d'amendements éventuels. Il s'est déclaré favorable à une convention séparée, indépendante de celle de Washington.

GUIDE INDICATEUR LOUIS MASSON
Consultez le
LE PLUS PRATIQUE Couverture rouge
LE MEILLEUR MARCHÉ DES HORAIRES DES TRAINS
EN VENTE PARTOUT DU NORD ET DE LA BELGIQUE

Les imposantes funérailles, à Lille, de l'aviateur Tirman qui se tua en Syrie

EN BAS : le cortège funèbre traversant les rues de Lille.
EN MÉDAILLON, à gauche : la levée du corps. — A droite : la délégation militaire.

Hier matin ont été célébrées à Lille, au milieu d'une nombreuse assistance, les funérailles du sergent-chef aviateur Emile Tirman, qui trouva la mort dans les circonstances tragiques que nous avons relatées, à Alep (Syrie).

La levée du corps se fit à la Caserne Malus, à 9 h. 45, où le cercueil avait été déposé.

Une section du 43e R. I. en armes rendait les honneurs.

Le cortège funèbre était précédé d'une délégation de la Société des Anciens de Syrie, avec leur drapeau. De nombreuses couronnes avaient été offertes par les officiers et soldats du régiment auquel appartenait le défunt par des amis et par sa famille.

Le cercueil était recouvert du drapeau tricolore. Le deuil était conduit par M. Francis Tirman. Dans la foule qui suivait, on remarquait la présence de : MM. le commandant Joncquères ; les capitaines Bégnier et Launay ; Macquet, chef de gare principal à Lille ; Oudaert, chef de gare adjoint ; Compain, directeur de l'Ecole Paul Bert ; Vanbelle, président des Anciens de Syrie ; L. Lussiez, ancien directeur d'école ; des délégations du 32e régiment d'aviation de Longvic, auquel avait appartenu le défunt ; du 43e R. I. ; de la Police municipale, etc...

Après la cérémonie religieuse à l'église Saint-Michel, le corps fut conduit au cimetière de l'Est, où M. Vanbelle, au nom des Anciens de Syrie, adressa un dernier adieu au glorieux aviateur.

Un jeune étudiant tua son père et blessa sa mère à coups de revolver

On mande de Saint-Louis :

Un jeune étudiant de l'Université de l'Illinois, Allan Schumm, 17 ans, qui était venu passer les vacances de Noël dans sa famille, vient de tuer son père d'un coup de revolver et de blesser sa mère de trois balles à l'abdomen. Le jeune homme qui était rentré à 2 heures du matin, après s'être promené nerveusement dans l'appartement, appela son père et sa mère. « Croyez-vous en Dieu », leur demanda-t-il ? « Oui », répondirent les parents. « Alors, priez », dit leur fils et en même temps, il sortait un revolver de sa poche.

Terrifiés, les vieillards tombèrent à genoux et avant même qu'ils aient eu le temps de parler à leur enfant, celui-ci tira à bout portant sur son père, qui s'affaissa, tué net. Alors, comme la mère était prête à s'évanouir de terreur, le jeune homme retourna son arme contre elle et tira par trois fois.

Quand elle se fut écoulée, il alla au téléphone, appela des amis de sa famille, leur annonça qu'il venait de tuer son père et sa mère et il demanda que l'un d'eux aille prévenir la police. Le jeune homme était calme quand on vint l'arrêter et ne fit aucune résistance pour suivre les policiers. Allan se refuse à donner aucune explication de son acte.

Il sera soumis à un examen mental.

Sa mère, dont la vie est en grave danger, a déclaré qu'elle ne s'expliquait pas le geste de son fils, mais que, ni elle ni son mari n'avaient jamais été capables de contrôler sa conduite.

ON RETROUVERAIT BIENTOT LE CHAUFFEUR MARLIER

Les efforts des gendarmes, sous la direction du lieutenant Robert, ont permis de retrouver la trace du chauffeur de taxi Marlier et il est probable que sous peu, on retrouvera le chauffeur lui-même. En effet, le 31 décembre, il a été vu au cours de l'après-midi à Panthelu, par un automobiliste, M. Laloux ; à Mondetour, il a consommé dans un café. On le retrouve encore à Chérence, où il a également consommé. Enfin, à Haute-Isle, une femme l'a rencontré vers 17 heures, chantant à tue-tête sur la route. Il se dirigeait alors vers la Roche-Guyon. Mais là, à nouveau, on perd sa trace.

Les derniers renseignements reçus par le lieutenant Robert annoncent qu'on aurait vu Marlier, le 4 janvier, à proximité de la ferme de M. Chaussier, à Charmont ; à ce moment, il remontait vers Magny-en-Vexin. Cette dernière indication va être immédiatement vérifiée et l'on ne désespère pas de retrouver le chauffeur en vie, mais n'ayant sans doute plus toutes ses facultés.

Une proposition relative au logement des familles nombreuses

M. Landry et 229 de ses collègues vont déposer, à la rentrée de la Chambre, une proposition de loi concernant le logement des familles nombreuses, en vue d'introduire dans la législation le principe de la subvention au logement. Cette proposition accordant aux locataires des réductions de 20 % si ces locataires ont 3 enfants de moins de 16 ans, ou pupilles de la Nation à leur charge ; de 30 % s'ils en ont 4 ; de 50 % s'ils en ont 6 ou davantage, à la condition toutefois que les logements comprennent quatre pièces habitables au moins quand la famille est de six personnes et une pièce de plus pour chaque augmentation de deux personnes, tend à faire rembourser aux organismes gérant des habitations à bon marché ou des logements à loyers moyens, le montant de ces réductions, dans des conditions que préciseraient, un mois au plus tard à partir de la promulgation de la présente loi, un décret, pris par le Ministre du Travail.

Une jeune fille venant de Paris tenta de se noyer à Valenciennes

Hier matin, vers 10 h. 30, M. Gustave Boucher, mécanicien à la Compagnie des Chemins de fer du Nord, regagnait son domicile, rue de Lille, en longeant le canal du Vieil-Escaut : arrivé en face de la rue des Archers M. Boucher vit une jeune fille qui traversait en courant le boulevard Harpignies et se jetait dans le canal.

Avec l'aide de M. Henri Jenlez, 39 ans, lamineur, 6, rue Pasteur, il parvint à ramener sur la berge la jeune fille qui fut transportée chez M. Lemoine, cafetier, boulevard Harpignies où des soins lui furent prodigués ; lorsqu'elle eut repris ses sens, la police qui avait été saisie des faits et qui s'était rendue de suite sur les lieux, fit transporter la jeune fille à l'Hôtel-Dieu où elle reçut les soins de M. le docteur Petit. Elle déclara se nommer Ewa Skady, 22 ans, sans domicile fixe ; elle ajouta qu'elle était arrivée de Paris, dimanche et refusa de donner les raisons qui la poussèrent à vouloir mettre fin à ses jours.

TRAGIQUE INCENDIE DANS UN ORPHELINAT

Un incendie s'est déclaré la nuit dernière à l'Orphelinat de la Ville au Clerc, installé au château de la Gaudinière, près de Blois.

Au cours des travaux de sauvetage, le plafond d'un bâtiment s'est effondré, ensevelissant sous les décombres un jeune homme de 17 ans, de nationalité arménienne. Un enfant a été blessé.

Lille

UN DRAME DE LA FOLIE

Le drame de la folie qui s'est déroulé dimanche soir, rue Basse, à Lille, et a eu pour conséquence la mort de M. Albert-Anatole Taffin, a fait beaucoup parler hier à Lille.

La police a continué silencieusement son enquête sur les circonstances qui déterminèrent cette scène tragique.

D'autre part, d'une enquête particulière à laquelle nous nous sommes livrés, il ressort que ce sont les agents de police Florin, Bléhaut et Holdenberghe qui les premiers arrivèrent sur les lieux du drame et commencèrent à combattre l'incendie, qui menaçait de prendre une grande extension. Il est probable que sans leur intervention courageuse une grande partie de l'immeuble eut été la proie des flammes, avant l'arrivée des sapeurs-pompiers de Lille.

Pourquoi
LA PHARMACIE PRINCIPALE
RUE NEUVE
voit-elle sa clientèle augmenter chaque jour ? Parce qu'elle possède toutes les spécialités, exécute les ordonnances et vend meilleur marché que partout ailleurs.
Notre prix courant vous le prouvera.

Une arrestation qui fait du bruit

On nous informe que dans le quartier de la rue Albert-Samain, la police aurait procédé à l'arrestation d'un certain M. L..., et de sa femme, accusés de vol de tissus, et qui menaient un train de fortune disproportionné avec leurs revenus. Sur cette arrestation, dans un but d'enquête détaillée probablement le plus grand silence a été observé par la police. Nous tiendrons nos lecteurs au courant s'il y a lieu. Les deux personnes arrêtées seraient au Palais de Justice.

ÉLECTIONS AU CONSEIL DE PRUD'HOMMES

Le Conseil des Prud'hommes de Lille, en son assemblée générale tenue le 4 janvier 1930, sous la présidence de M. Henri Hamy, président général pour 1929, a procédé à l'élection annuelle de ses présidents, vice-présidents et du président général pour 1930.

Ont été élus : 1re Section (Bâtiment, Métaux, Industries), président, M. Gustave Mullier, conseiller ouvrier ; vice-président, M. Léon Nuez, conseiller patron.

2e section (Industries textiles). Président, M. Arthur Courouble, conseiller ouvrier ; vice-président, M. Henri Hamy, conseiller patron.

3es section (Commerce). Président, M. Charles Coutel, conseiller employé; vice-président, M. Henri Dupont, conseiller patron.

Président général : M. Gustave Mullier, président de la 1re section.

PETITES NOUVELLES

Accroché. — M. Ernest Socquette, 47 ans, charretier de la maison Derocq, sortait avec son camion de l'usine Crespel, Boulevard Carnot, 36, lorsqu'il fut accroché par un tramway Mongy. Il fut légèrement blessé à la tête. Dégâts matériels peu importants.

Un expulsé. — Pour infraction à un arrêté d'expulsion, Henri Fobert a été envoyé au Parquet.

Vol. — Un inconnu a volé le portefeuille contenant 250 fr., de Mme Vve Tassin, foraine, au marché de Wazemmes.

Un vélo disparaît. — M. Frédéric Collin, 4, rue Meurein, a déposé plainte pour le vol d'un vélo de garçonnet.

Un procès-verbal. — Le nommé Mulder, de Loos, a récolté au marché de Wazemmes à Lille, un procès-verbal en bonne forme pour distribution de tracts concernant une réunion libertaire en faveur de la cause de Pedro Gimenès, et en outre, pour insultes à agent dans l'exercice de ses fonctions.

Tribunal Correctionnel

AUDIENCE DU 8 JANVIER

Président: M. FOUCART

Vol. — Delava André, 29 ans, manœuvre, sans domicile fixe, avait le 26 novembre 1929, soustrait une bicyclette au préjudice de M. Guermonprez. Comme il a déjà subi de nombreuses et fortes condamnations pour divers délits, Delava est condamné à 6 mois de prison et à la relégation. Il était défendu par Me Flipo.

— Gydé Germaine, ménagère à Lille, et Vanlippe Alois, rémouleur à Lille avaient été arrêtés pour avoir soustrait une paire de draps, des couvertures, 2 couvre-lits, un portefeuille contenant 400 francs, et un litre de rhum au préjudice de M. Herismoortel et de Mme Desprez, un mois de prison à chacun. Me Roger défendait la femme Gydé.

— Hortense Masson, 8, rue de Denain, à Roubaix, avait soustrait frauduleusement une somme de 155 francs au préjudice du sieur Mignon. Elle a été condamnée, après plaidoirie de Me Madeleine Martinache, à un mois de prison et au remboursement de la somme volée envers la partie civile se représentant Me Brackers d'Hugo.

Escroquerie. — Foucaud Alexandre, dessinateur à Paris, était poursuivi pour avoir, à Seinghin-en-Weppes, tenté de se faire remettre, au moyen de manœuvres frauduleuses, une somme de 3.300 francs au préjudice de Mlle Parquet, à Roubaix, au moyen des mêmes manœuvres, il avait réussi à se faire remettre une somme de 1.133 fr. 40 au préjudice de Mme Delagey. Il a été condamné à 8 mois de prison après plaidoiries de Me Flipo.

Dissimulation de prix. — Le Tribunal a rendu son jugement dans une affaire de dissimulation de prix et où était notamment inculpé un sieur Félix Pollet. On reprochait à ce dernier d'avoir faussement affirmé la sincérité du prix d'achat d'un fonds de commerce. Il a été condamné à 300 francs d'amende.

Violences et ivresse. — 3 mois de prison et 5 fr. d'amende à Charles Capelle, maçon à Roubaix, pour avoir exercé des violences alors qu'il était en état d'ivresse, à l'égard de la dame Destober.

Lettres anonymes. — Dans son audience du 8 janvier, le Tribunal a rendu son jugement dans une affaire de diffamations et injures dans laquelle étaient inculpés M. Vansteenkist Albert, père, facteur des postes à Armentières et Vansteenkist Albert, fils. Il a acquitté le père, mais le fils ayant agi avec discernement, a été condamné à 16 francs d'amende et à 500 francs de dommages-intérêts envers la partie civile, M. Turpin.

Infraction à arrêté d'expulsion. — Un mois de prison pour infraction à Allemand Edmond, vacher, pour infraction à un arrêté d'expulsion. Un mois de prison pour la même délit au sieur Aladar Hoffmann, manœuvre de maçon à Mouscron.

Affaires diverses. — Gustave Loglest, sans profession ni domicile, est condamné à 3 mois de prison pour vagabondage.

— 8 jours de prison et 500 francs d'amende à Marcel Honory, garçon de restaurant à Lille, pour importation de 5 kilos de tabac étranger.

— 1 mois de prison pour infraction à un arrêté d'expulsion à Vorrombeck Brontislas, peintre, sans domicile fixe.

— Même peine au sieur Knajizyk Jean, mineur, sans domicile fixe, pour ce même délit.

— 3 mois de prison à Léontine Lemperenr, marchande de chiffons à Lille, pour avoir tenté de soustraire 2 draps de lit et de la laine à matelas au préjudice de M. Jonas.

— 15 jours de prison pour s'être livrée à la mendicité à Marie Nibas, fileuse à Fleurbaix.

— 1 mois de prison avec sursis à Broers Paul, charretier à Lille, pour vol de 130 kilos de charbon au préjudice de la Compagnie du Nord.

GDE PHARMACIE DE FRANCE
LILLE Près le Grand-Théâtre LILLE
BOUTEILLES ISOLANTES
1re qualité. 8.50

LE PRIX DES DENRÉES

Volailles et Gibiers, Beurre et Œufs, Fromages, Fruits et Primeurs, Légumes, même cours que le mardi 31 décembre 1929.

POISSON. — Raies, 3 à 4.50 le k. ; Rougets, 4 à 6 fr. ; Merlans, 3 à 5.50 ; Cabillauds, 4 à 7 fr. ; Plies, 4 à 4.50 ; Limandes, 2.50 à 7 h. ; Dorades, 1 fr. ; Harengs, 0.25 à 0.50 pièce.

SOCIETES ET COMITES

EMULATION SYMPHONIQUE LILLOISE. — C'est dimanche 12, que l'Emulation Symphonique Lilloise fêtera la Ste-Cécile. A 12 h. : Audition de Ste-Cécile en l'Eglise St-Joseph. A 13 h : Vins d'honneur au siège, 72, rue de l'Hôpital-Militaire à Lille. A 14 h. 30 : Banquet à l'Hôtel Maury rue du Court-Debout. A 20 h. : Sauterie à l'Hôtel Maury.

SOLIDARITÉ BELGE. — A la réunion du 29 décembre, Café Michel, place Ribour, on a fait une quête au profit de l'œuvre antituberculeux, laquelle a rapporté 50 fr.

UNION MUTUELLE EN CAS DE DÉCÈS. — Election en scrutin secret le dimanche 12 janvier 1929, au siège social. Le scrutin sera ouvert de 9 à 12 h.

SECOURS MUTUELS « ST-JOSEPH » A MOULINS-LILLE. — Assemblée générale dimanche 12 janvier à 17 h. au siège, chez Poppe, 1, rue de Condé. Commission à 14 h. 30.

EMULATION CHORALE. — Mercredi soir, reprise des répétitions pour de nouveaux et importants services.

BUREAU DE BIENFAISANCE. — Un anonyme a fait parvenir au Bureau de Bienfaisance une somme de 100 francs.

TROMPETTES « LES TRAVAILLEURS ». — Mardi 7 janvier 1930, à 8 h. précises du soir, répétition générale au siège, Union de Lille.

TRIBUNE POLITIQUE

COMMUNIQUÉS DES PARTIS

PARTI SOCIALISTE. — Comité G. Jaurès. — Samedi 11, à 20 h., assemblée générale, 72, rue de Flandre. M. Guilloton traitera de l'importante question de la participation.

ETAT CIVIL

Naissances des 5 et 6 janvier. — Vanden Willdenberg Jacqueline, 59, rue P.-Lafargue. — Lesaffre Léopold 187 bis, rue d'Iéna Cour Lamoot 5. — Demoerman Louis, 63, av. Batin. — Dupré Gaston, 259, rue des Postes. — Legros Pierre, 4, rue du Barbier Maës. — Germonprez Julien, 61, rue des Etaques. — De Vreyer Paulette, 36 bis, rue P. de Comines. — Hony Denise, 35, rue de Gand. — Reumbinck Fernand, 150, rue du Gg-des-Postes. — Maléon Renée, 9, rue Pasteur. — Duclos Michel, 5, rue d'Anjou. — Jouniaux Jacques, 19, rue St-Etienne. — Descamps Maurice, 284, rue L. Pembetta. — Leclabart André, 12, Pla. Ph. de Girard. — Naessens Ginette, 24, rue Lafayette. — Lourdez Odette, 141, rue G. Delory. — Huybens André, 83, Bd Vauban.

Décès : Vardier Roland, 18 mois, 22, rue Tourville. — Picart Amélie, 38 ans, veuve de Georges Luprez, Q. du Wault « Bateau la Concorde ». — Jovenaux Fernand, 3 jours, 25, rue du Vert-Bois. — Cossron Charles, 81 ans, époux de Marie Vandenhenvel, 118, rue R. Maison. — Devos Edouard, 48 ans, époux de Jeanne Wiel, rue Auber, 95-97. — Combeaux 5. — Jacquemart Adolphe, 57 ans, veuf de Marie Roussel, rue de Condé 118. — Dallmont Octave, 81 ans, époux de Marguerite Steevin, rue Boldoduc 41. — Taffin Albert, 44 ans, époux de Apolline Van Hulle, rue Basse 26. — Fauconnier Alice, 48 ans, épouse de Gaston Révillon, rue de Russie 44. — Ernecq Edmond, 7 jours, veuf de Laure Wattiez, rue du Fg-de-Douai 186. — Diana Caroline, 66 ans, épouse de Ernest Coman, rue Catel-Béchin 20. — Bonel Huguette, 7 mois, Pl. Nouvelle-Aventure 4. — Leroy Jules, 44 ans, époux de Jeanne Debuf, rue St-André 62. — Duhem Alidor, 45 ans, veuf de Georges Delcroix, rue d'Esquermes 93. — Sinaeve Léon, 67 ans, époux de Alixe Cambier, rue Solférino 42. — Lambelin Théodore, 81 ans, époux de Pauline Van Overveldo, rue A.-Barbès 23. — Linclau Jules, 50 ans, rue de La Bassée 10.

REMERCIEMENTS

M. et Mme Lavaine-Cauvet, leurs enfants et la famille, remercient sincèrement les personnes ayant assisté aux Funérailles de

Monsieur Maurice LAVAINE

ou qui, regrettant de ne pouvoir y assister, leur ont exprimé leurs sentiments de condoléances.

M. DESPERT et sa famille et la famille LANIAUX remercient sincèrement les personnes qui ont assisté aux funérailles de

Madame Veuve LOSECQ
née Célina Laniaux

ou qui, regrettant de ne pouvoir y assister, ont exprimé leurs sentiments de condoléances.

Pompes Funèbres Générales, 104, rue de Lille, La Madeleine. Tél. 1-64.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

SAINT-ANDRÉ

IL QUETAIT AU NOM DES ÉBOUEURS. — La semaine dernière, un individu se présenta dans toutes les maisons du quartier de la gare, présentant ses bons voeux pour 1930, au nom des employés de la voirie de Saint-André.

Beaucoup de personnes se laissèrent prendre au piège et remirent des sommes plus ou moins importantes à cet indélicat personnage qui n'appartient pas à la colerie de Saint-André. Des renseignements que nous avons recueillis dans le quartier, il aurait ainsi récolté une somme d'environ 900 fr.

Fort heureusement, des personnes plus avisées découvrirent le pot aux roses et s'empressèrent d'aller porter plainte.

Une enquête est ouverte pour rechercher cet indélicat quêteur.

CHEZ LES BIOGRPHONES. — Mercredi 8 janvier, réunion générale au siège de la société, salle Lorraine, Remaniement de la commission.

FEUILLETON DU 7 JANVIER 1930. — N° 31

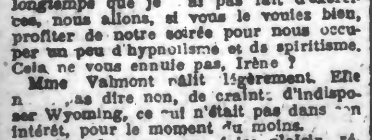

— Tiens ! s'écria-t-il, comme il y a longtemps que je n'ai pas fait d'exercices, nous allons, si vous le voulez bien, profiter de notre soirée pour nous occuper un peu d'hypnotisme et de spiritisme. Cela ne vous ennuie pas, Irène ?

Mme Valmont pâlit légèrement. Elle ne voyait pas dire, de crainte d'indisposer Wyoming, ce qui n'était pas dans son intérêt, pour le moment du moins.

Si cela peut vous faire plaisir, répondit-elle, je n'y vois aucun inconvénient. Vous serons public, M. Martinier et moi, le bon public, et nous vous regarderons travailler avec Rao.

— Non, répliqua le vieux professeur, je veux essayer de vous endormir !

— Moi ? oh ! non ! supplia Irène.

— Pourquoi ? Vous ne craignez rien. Autrefois, à Paris, vous ne refusiez jamais. Je voudrais lire dans votre pensée pour m'assurer de ce que je serais capable de faire avec les spectateurs, vendredi prochain.

C'était assurément un mauvais prétexte. Mme Valmont le contrit tout de suite.

Juste à ce moment, son regard se rencontra avec celui de Rao qui servait le dessert et se trouvait derrière Wyoming.

Le domestique mit son doigt sur ses lèvres et abaissa trois fois ses paupières.

Ce signal la rassura un peu.

— Mais, demanda-t-elle en désignant Jean, vous n'endormirez pas ce pauvre garçon, au moins ? Il serait incapable de le supporter.

— Pourquoi pas ? répliqua Wyoming, ce serait, au contraire, une expérience à tenter. Ce serait intéressant de connaître la réflexe d'un cerveau atrophié par une commotion. Nous allons voir ça.

Jean tressaillit imperceptiblement.

— Rao, ordonna le vieillard en se levant de table, dès que tu auras soigné Bagheera, tu iras nous apporter au salon où tu nous serviras le café.

Irène se dressa brusquement :

— J'ai très chaud, dit-elle. Si vous le permettez, je vais aller mettre une robe plus légère.

Elle esquiva au moment où le domestique hindou quittait la salle à manger.

— Nous sommes sauvés ! murmura-t-elle à son oreille en passant près de lui.

Rao se contenta de remuer la tête de droite à gauche.

Irène gravit l'escalier pour aller dans sa chambre. Elle savait qu'elle pouvait avoir pleine et entière confiance en ce brave Hindou qui lui était dévoué corps et âme, et malgré l'émotion et la crainte que lui avait données l'intention de Wyoming, elle était à présent tout à fait rassurée.

A peine fut-elle entrée dans sa chambre que la porte se rouvrit sans bruit : Rao venait devant elle.

Il lui tendit un petit sachet de toile blanche.

— Qu'est-ce que cela ? lui demanda-t-elle.

— Mélange cette poudre avec de l'eau, maîtresse, et bois sans hésiter. Ta volonté demeurera vaincue, quoi qu'il arrive. Mais surtout... surtout, feins de dormir lorsque le maître le désirera !

— Qu'est-ce que c'est que cette poudre, Rao ?

— Elle est faite avec des racines d'arbres sacrés de mon pays. Elle préserve du sommeil hypnotique. Je la tiens d'un fakir, et je la sais infaillible !

— Mais Jean... Jean ... Il ne sait pas, lui... Que va-t-il faire ? on l'endort, le malheureux garçon ?...

— Sois sans inquiétude, maîtresse. J'en verserai dans la tasse à café que je lui tendrai tout à l'heure. Arrange-toi seulement pour le prévenir qu'il fasse semblant de dormir, lui aussi.

Irène leva les bras au ciel :

— Comment faire ? soupira-t-elle, Wyoming ne nous quitte pas !...

— Ale confiance, répondit-il, le maître sera obligé de vous quitter quelques minutes.

— Comment ?...

— Quand la cloche sonnera !

Avant qu'Irène soit revenue de la surprise causée par cette parole énigmatique, Rao avait disparu.

Elle s'empressa de remettre une robe noire lamée argent, et instinctivement se contempla devant sa haute psyché. Un désir violent jaillit en elle et la fit frissonner.

— Je suis telle qu'autrefois ? pensa-t-elle en se mirant dans l'eau figée de la glace. Si je priais Wyoming d'évoquer ce soir l'âme de mon mari, de mon cher Henri, peut-être viendrait-il, pour la première fois, se manifester à moi ?

Brusquement, elle versa le contenu du sachet de Rao dans un verre d'eau, l'avala d'un trait et s'assit devant sa coiffeuse, corrigea le léger désordre de sa coiffure, aviva ses pommettes avec un peu de rouge, se passa sur le visage un nuage de poudre, et, comme une femme prête pour la bataille, redescendit en hâte au fumoir où Wyoming et Jean l'attendaient, l'un en feuilletant une revue illustrée, l'autre immobile, les yeux fixés sur la porte par où elle entrait.

Rao servit le café. A chacun des convives, il présenta une minuscule tasse remplie jusqu'au bord du liquide noir et parfumé, et se retira.

Un silence lourd flottait dans la pièce. Wyoming dégustait son breuvage, à petites gorgées, avec gourmandise. Jean buvait le sien, inlassablement, avec une cuillère de vermeil. Irène songeait.

Son regard allait du vieux professeur au jeune prisonnier.

Lorsque cet être étrange, inquiétant, qu'était Wyoming aurait fini sa tasse de café, qu'arriverait-il ? Que ferait-il ou qu'il endormirait en premier lieu ?... Son angoisse était telle qu'elle entendit distinctement les battements de son cœur au fond de sa poitrine.

Soudain, dans le silence oppriment de la pièce, retentit un son lointain de cloche.

Wyoming releva la tête, inquiet.

On vient de sonner à la porte ! murmura-t-il.

— Vous êtes certain ? interrogea Mme Valmont d'un air parfaitement innocent. Je n'ai rien entendu.

— Vous étiez distraite, affirma l'opiomane, moi j'ai bien entendu.

Il se leva lentement et fronça les sourcils.

— Rao ne doit pas avoir entendu non plus, monologua-t-il ; il est enfermé dans la maisonnette de Bagheera en train de la soigner... Je vais aller voir moi-même... Qui peut sonner à neuf heures du soir ? Je n'aime pas beaucoup cela.

Les yeux désorbités, Irène suivait chaque mouvement du vieux professeur. Elle avait deviné les stratagèmes de Rao, pour éloigner quelques instants Wyoming, et elle se demandait :

— Va-t-il sortir ? va-t-il rester ?

Avec une satisfaction qu'elle eut peine à dissimuler, elle le vit fouiller dans le tiroir d'une console, en retirer un revolver, le glisser dans la poche de son pyjama et gagner la porte.

— Je vous prie de m'excuser une minute, Madame, lui dit-il. Je vais voir moi-même !

Irène fit un signe de tête approbateur et s'immobilisa, tendue toute pour percevoir le bruit imperceptible des pas de Wyoming qui s'éloignaient dans le v